



Paris le 10 décembre 2009

Jean-Frédéric POISSON, député des Yvelines, se réjouit du débat sur la proposition de loi du groupe communiste et du parti de gauche visant à renforcer les droits des personnes liées par un PACS et soutient le Gouvernement dans sa démarche de maintenir le mariage comme seul engagement d'état civil.

« Je me réjouis de l'issue des débats sénatoriaux sur la proposition de loi du groupe communiste et du parti de gauche visant à renforcer les droits des personnes liées par un PACS.

L'une des mesures proposées tendait à introduire en mairie la signature du PACS.

Monsieur Jean-Marie BOCKEL, secrétaire d'Etat à la Justice, a indiqué que les réponses apportées par les auteurs de la proposition de loi n'étaient pas appropriées.

Par ailleurs, le Président de la Commission des Lois du Sénat, Monsieur Jean-Jacques HYEST, a rappelé que « *le PACS était un contrat et non un acte d'état civil* ».

Je suis heureux de constater que le mariage demeure le seul engagement reconnu en tant que tel par la société française. Celui-ci effectué en mairie, devant élu et témoins, apparaît comme un engagement non seulement entre deux personnes de sexes complémentaires mais aussi devant la société.

Je rappelle que la famille, fondée sur un couple marié, composé de deux personnes de sexes complémentaires et accueillant en son sein des enfants, demeure le seul et unique modèle pour notre société.

Xavier Bertrand a récemment rappelé tout le sens de ce modèle seul porteur de repères stables et durables pour notre société.

Il s'agit là d'un enjeu et d'un choix de civilisation, et en demeure un fervent défenseur ».

Contact Presse :
Matthieu COLOMBANI
06 07 50 26 65